

PROCES-VERBAL
SEANCE DU 8 NOVEMBRE 2023

N°2023-6

PRESENTS : MM. PORTRON, de FLEURIAN, BENACEUR, BRUNETEAU, MARCOUX et Mmes COUESNON, CHEVEAU, DUBAN et VIGER.

ABSENTS représentés par pouvoir : M. Bastien CHASSAY (représenté par M. Luc Marie de FLEURIAN), Mme Stéphanie MEUNIER (représentée par Mme Elsa COUESNON).

ABSENTS excusés : Mme Corinne CHARPENTIER, M. Jean-François CHEVALIER, M. Jean-Christophe NOGUES.

ABSENTS : Mme Laura BOISEAU.

SECRETAIRE : Mme Sandrine DUBAN.

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances à la Maison Commune sous la présidence de Monsieur le Maire, M. Didier PORTRON.

Le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Conformément à la loi du 5 Avril 1884, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme Sandrine DUBAN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ses fonctions qu'elle a immédiatement acceptées.

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité des votants.

ORDRE DU JOUR :

1. Décision modificative au budget 2023 de la Commune,
 2. Marché de travaux de la salle polyvalente : information,
 3. Approbation du rapport d'activité du SEJI 2022,
 4. Approbation des rapports EAU17 et SAUR sur la qualité et le prix de l'eau potable et de l'assainissement 2022,
 5. Questions diverses.
-

1. DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Didier PORTRON, Maire de MOËZE, à l'unanimité des votants :

- Approuve la décision modificative au budget principal indiquée comme suit :

➤ **SECTION INVESTISSEMENT**

Objet des dépenses Investissement	Dépenses	Objet des recettes Investissement	Recettes
2135 Opération 58 Travaux école	+ 3 450 €		
204132 Opération 60 Voirie Aménagement RD3	- 3 450 €		
TOTAL	0 €	TOTAL	0 €

- Dit que cette délibération sera transmise au Comptable public.

2. MARCHÉ DE TRAVAUX DE LA SALLE POLYVALENTE : INFORMATION

Un appel d'offre a été redéposé fin août suite au premier marché de travaux déclaré infructueux « pour motif d'intérêt général motivé par la mise en concurrence insuffisante et l'inadéquation des offres » (plus de 36% d'augmentation par rapport aux estimations de l'avant-projet définitif).

17 entreprises ont candidaté à ce nouvel appel d'offre. L'ouverture des plis s'est déroulée le 13 octobre dernier. Les offres sont en cours d'analyse auprès du maître d'œuvre. Des demandes de précisions ont été sollicitées par le maître d'œuvre pour éclaircir certains points avec les entreprises.

Le Conseil Municipal sera convoqué en séance extraordinaire pour choisir les entreprises retenues.

3. APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SEJI 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-39 ;

Vu l'article L. 5211-39 du CGCT stipulant qu'un rapport d'activités de l'établissement public de coopération intercommunale doit être adressé à chaque maire des communes membres avant le 30 septembre,

Vu la réception du rapport d'activités du SEJI en date du 6 octobre 2023,

Le Maire fait lecture du rapport d'activités du SEJI sur l'année 2022.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- Adopte le rapport d'activité 2022 du SEJI annexé à la présente délibération,
- Charge Monsieur le Maire de transmettre une copie de la présente délibération au SEJI.

4. GESTIONNAIRE EAU17 ET DELEGATAIRE SAUR DU SERVICE PUBLIC EAU ET ASSAINISSEMENT - RAPPORTS 2022

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu l'article D2224-3 du CGCT relatif aux rapports en Conseil municipal des communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale ;

Vu l'article L2224-5 du CGCT relatif à la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable ;

Considérant l'obligation de présenter, chaque année, à l'Assemblée délibérante le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable ainsi que le rapport sur l'activité du service public de l'assainissement ;

Le Maire présente les rapports sur la qualité et le prix du service d'eau potable et d'assainissement (collectif et non collectif) d'EAU17, en charge de ce service public et de la SAUR, délégataire.

Après avoir entendu les différents rapports et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des votants :

- de prendre acte de la communication des rapports annuels 2022 concernant le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement (collectif et non collectif).
- de charger Monsieur le Maire de transmettre une copie de la présente délibération à EAU17.

5. QUESTIONS DIVERSES

➤ Réunions publiques

Différentes réunions publiques se sont tenues depuis septembre dernier.

Cela a été l'occasion de présenter les différents projets en cours et à venir, la boulangerie-pâtisserie-bar, les lotissements, de rappeler certaines règles et comportements à adopter et de répondre aux questions des habitants.

La municipalité a eu de très bons retours d'habitants assistant à ces rencontres.

D'autres réunions seront organisées pour les secteurs restants notamment avenue de Gaulle et rue Maréchal Leclerc.

➤ Projet immobilier lotissement Bellevue

Afin de dynamiser les constructions sur le lotissement Bellevue et de répondre notamment à la forte demande de location, l'aménageur Amori Conseil va construire les lots 9 à 13. Ces parcelles seraient ensuite revendues à un investisseur pour la mise en vente ou en location.

Afin de pouvoir concrétiser cette opération, un permis d'aménager modificatif sera déposé après concertation préalable de l'Architecte des Bâtiments de France et du Conseil Municipal.

Le Conseil est favorable à cette initiative.

➤ Candidats boulangers M. et Mme AUPY

M. et Mme AUPY ont exprimé leur souhait de reprendre la gérance du local de boulangerie-pâtisserie-bar. Après une première visite, les candidats sont revenus avec une minoterie et un vendeur de matériels de boulangerie afin d'estimer l'investissement restant à engager pour permettre leur installation.

Dès qu'ils auront en possession les estimations financières, M. et Mme AUPY reviendront vers la municipalité pour informer de leur décision.

➤ Submersion marine

Les mauvaises conditions météorologiques et les tempêtes successives de ces derniers jours ont causé plusieurs dégâts notamment :

- La digue de second rang a cédé, faisant entrer l'eau de mer sur la quasi-totalité de la réserve naturelle. La route des Tannes a été submergée. Le Maire fait lecture du rapport

établi par M. Adrien CHAIGNE, Conservateur LPO en charge de la gestion de la Réserve Naturelle Moëze-Oléron.

- Le chemin longeant le chenal de Brouage s'est érodé. La circulation a été interdite par arrêté municipal. Les désordres se trouvant sur le domaine public maritime, la Mairie a alerté le Département pour réaliser des travaux d'urgence afin que les ostréiculteurs puissent accéder à leurs claires au plus vite pour préparer les fêtes de fin d'année.

➤ **Programme Eva17**

Le programme de plantations proposé par la commune n'a pas été retenu pour l'année 2023 en CoTech du Département, réuni le 12 septembre dernier.

Afin que le projet puisse être représenté et accepté lors du prochain CoTech, une réunion a eu lieu en Mairie le 7 novembre dernier avec le Département, la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, la DREAL et Natura 2000 du Marais de Brouage. Le programme va être retravaillé dans ces prochains jours.

En attendant la validation pour 2024, le Département dispose d'un stock de végétaux non utilisés par une commune du département qui a abandonné son projet de plantations pour 2023. Le Département a donc proposé à la commune de récupérer ce stock pour planter avant la fin de l'année sur les secteurs rue des Lilas et rue du Moulin.

➤ **Place Verte rue de la Carrée**

Le Maire rappelle que sur le terrain de la zone Ue (situé rue de la Carrée, où sera implanté notamment le futur groupe scolaire), une place verte à l'angle rue Jean Berteau-rue de la Carrée va être créée.

Afin d'accompagner la commune dans ce programme de végétalisation, la Communauté d'Agglomération a proposé un pré-projet qu'il présente.

Le Conseil y est favorable. La Communauté d'agglomération va estimer les quantités de végétaux afin de consulter différentes pépinières.

La séance est levée à 22h32.

FEUILLET CLOTURANT LE PROCES VERBAL

DU 8 NOVEMBRE 2023

LISTE DES DELIBERATIONS

2023-6-1– Décision modificative au budget 2023 de la Commune - Approuvée
2023-6-2 – Délibération approuvant le rapport d'activité du SEJI 2022 – Approuvée
2023-6-3 - Délibération approuvant les rapports EAU17 et SAUR sur la qualité et le prix de l'eau potable et de l'assainissement 2022 - Approuvée

LISTE DES PRESENTS

M. Belkacem BENACEUR,

M. Didier PORTRON

M. Fabrice BRUNETEAU,

M. Luc Marie de FLEURIAN,

Mme Elsa COUESNON

M. Régis MARCOUX

Mme Anastasia CHEVEAU

Mme Kathia VIGER.

Mme Sandrine DUBAN

Absents représentés par pouvoir : Mme Stéphanie MEUNIER (pouvoir à Mme Elsa COUESNON) et M. Bastien CHASSAY (pouvoir à M. Luc Marie de FLEURIAN)

APPROBATION DU PROCES VERBAL

SIGNATURE DU PRESIDENT

SIGNATURE DU SECRETAIRE